RETRAITE DES HOSPITALIERS

ATTAQUE *de nos droits à la retraite* et NON RECONNAISSANCE *de la pénibilité !!!*

➲ **Nous sommes hospitalier-es (IDE, AS, ASH, AP, IBODE, IADE, PUER, BRANCARDIERS…) affecté-es sur un poste relevant de la catégorie active. Pour nous, la pénibilité est remise en cause : âge de départ retardé et perte de la majoration de durée d'assurance (=1 an tous les 10 ans travaillés pour atténuer la décote).**

➲ En 2010, en voulant instaurer une mesure d'austérité sur notre dos, le Ministère a bafoué le statut de la Fonction publique hospitalière en niant nos droits qui sont liés à l'appartenance à un corps (arrêté de 1969), et non à notre poste de travail ou à notre lieu d'affectation.

➲ La plupart d'entre nous, affecté-es sur des postes suite à des maladies professionnelles ou des restrictions liées à nos conditions de travail, ou en rapport avec notre expertise professionnelle (ex. services de stérilisation, crèches hospitalières…) voient la reconnaissance de la pénibilité remise en cause sans aucune information préalable.

➲ **C'est pourquoi, nous demandons au Ministère de revenir sur sa position et le respect de la réglementation, ainsi que de porter nos exigences au niveau de notre caisse de retraite, la CNRACL.** ***C'EST UNE ATTAQUE FRONTALE DE NOTRE STATUT : TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ !***

Signez toutes et tous la pétition !

Nous, personnels hospitaliers :

Refusons la remise en cause du départ en retraite en catégorie active pour certain-es d'entre nous, notamment pour les auxiliaires de puériculture qui travaillent en crèches hospitalières,

Exigeons la garantie de nos droits tels que définis dans le statut de la Fonction publique hospitalière, c'est-à-dire le maintien de la reconnaissance de la catégorie active avec une bonification d'un trimestre cotisé par année d'exposition aux travaux pénibles pour bénéficier d'un départ anticipé avec une retraite pleine et entière.

Nom, prénom	Profession	Lieu de travail	Signature